



Affaire suivie par :
Saadia Chakori

Tél. 05 46 30 34 63
Fax. 05 46 30 34 69
saadia.chakori@agglo-larochelle.fr

La Rochelle, le 22 mai 2014

Réf/2014-D43
Objet : Prochaine réunion plénière

Madame, Monsieur,

Cher(e) collègue,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion plénière du Conseil de développement qui se tiendra le :

mardi 3 juin 2014 de 17h30 à 19h30
Salle «des Dames Blanches »
Hôtel de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

L'ordre du jour proposé sera le suivant :

- Proposition d'évolution du Conseil,
- Questions diverses.

Comptant sur votre participation.

Très cordialement,

Pierre Faucher
Président du Conseil de Développement
de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Hôtel de la
Communauté
d'Agglomération
6 rue Saint-Michel
CS 41287
17086 La Rochelle
CEDEX 02

P/J :
- Note relative à l'évolution du Conseil.

Tél. : 05 46 30 34 00
Fax : 05 46 30 30 09
www.agglo-larochelle.fr
accueil@agglo-larochelle.fr

ÉVOLUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Proposition de méthode de travail version 1.1

Rappel de l'objectif principal :

Après la validation du bilan de la mandature 2009-2013 et les premiers constats sur le fonctionnement du Conseil de développement depuis son renouvellement en juin 2013, en particulier en ce qui concerne la participation, le Conseil souhaite préparer un échange avec les nouveaux élus communautaires afin proposer des pistes d'évolution.

Mandat confié par le Conseil de développement :

À l'occasion de la réunion plénière du 31 janvier 2014, le principe de confier au bureau du Conseil le soin de préparer des propositions a été acté. Ces propositions seront ensuite débattues à l'occasion d'une nouvelle séance plénière.

Elles constitueront, avec le bilan de la mandature 2009-2013 et les réflexions engagées par la coordination régionale des Conseils de développement, la base des échanges avec les nouveaux élus. Compte tenu de la mise en place de ces derniers il est imaginable d'organiser une première rencontre à partir de la mi-mai.

Proposition de méthode :

Il est proposé au bureau de procéder en 3 temps :

1. État des lieux :

- Rappel de l'évolution de la composition du Conseil de développement depuis sa création en novembre 2000.
- Inventaire des structures de la démocratie participative sur le territoire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Mise en œuvre de la loi de 2002 sur la démocratie de proximité (Conseil de quartier), existant sur les 27 autres communes, perspectives de la loi sur la politique de la ville...
- Rencontre et partage d'expériences avec un ou deux Conseils de développement voisins (Poitiers et éventuellement Angoulême)

2. Définition des grands principes et des grands objectifs que le Conseil souhaite se fixer.

- Être force de proposition,
- Capacité d'autosaisine,
- Fonctionnement collégial favorisant la participation la plus grande,
- Lien avec le territoire de l'agglomération,
- Participation aux coordinations régionale et nationale,
- ...

3. Formulation de propositions d'évolution :

- Composition (collèges, structures, nombres de membres,...)
- Modalités de fonctionnement (commissions, bureau, comité d'animation, forums, restitution des travaux...)
- ...

Il conviendra également d'avoir une approche des moyens, notamment administratifs, nécessaires au fonctionnement du Conseil.